



Conseil du 11^e arrondissement de Paris Séance du mercredi 15 mai 2024

Vœu relatif au réaménagement ambitieux du boulevard Jules Ferry

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le vœu relatif à la création de la promenade de l'Est Parisien – boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir voté par la majorité du Conseil d'arrondissement le lundi 25 septembre 2023 ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté par lors de la séance du Conseil de Paris des 2, 4 et 5 octobre 2023 relatif « *au réaménagement de la promenade au-dessus du canal Saint Martin dans le 11^e* » ;

Considérant les différentes étapes de la concertation engagées depuis 1 an à savoir : les réunions publiques, les ateliers de travail avec les Conseils de Quartier, les réunions dédiées avec les associations constituées autour de ce projet, les visites sur site avec les commerçants, la consultation des usagers des squares, des habitants et des enfants du quartier ;

Considérant que, comme cela a été rappelé à chacune de ces étapes de concertation, ce projet traduit pleinement les engagements pris auprès des parisiennes et des parisiens pour rééquilibrer l'espace public en faveur des mobilités douces, de la végétalisation, et de la biodiversité ;

Considérant que ce projet contribuera pleinement à améliorer les qualités écologiques de ce site emblématique de l'est de Paris, tout en le rendant plus accueillant pour les habitantes et habitants du 11^e arrondissement ;

Considérant que ce projet permettra, d'une part, de préserver la faune et la flore existante mais plus encore d'accroître significativement l'espace qui leur est dédié par la création de 4402 m² de surface végétalisée complémentaire (+70%) ;

Considérant que la concertation a permis d'enrichir ce projet et de le faire évoluer de manière à répondre, au plus près, aux attentes légitimes des habitantes et des habitants ;
Considérant en effet que conformément aux engagements pris dans le cadre de la concertation, les haies existantes seront préservées et les surfaces nouvellement créées ne seront ainsi pas accessibles car protégées par des éléments de serrurerie ;

Considérant que ces nouveaux espaces végétalisés seront une alternance de strates basses fleuries et de strates de massifs arbustifs ;



Considérant que les services de la Ville ont saisi, sur la base d'un projet d'ensemble allant de la place de la Bastille au boulevard Jules Ferry, l'Autorité Environnementale et formulé une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale ;

Considérant que la décision de l'Autorité Environnementale rendue le 13 mars dernier stipule que la réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire pour ce projet ;

Considérant que nous avons néanmoins demandé aux services de prendre toutes les précautions pour s'assurer que ce projet n'altère en rien l'équilibre écologique de ce site ;

Considérant que les conclusions de la note produite par l'Agence d'écologie Urbaine montrent que ce projet permettra d'améliorer la biodiversité de ce site en créant notamment des zones de repos, nourrissage et nichage supplémentaires pour la faune et de diversifier les espèces végétales choisies de manière à améliorer la résilience de cet espace ;

Considérant que le projet a évolué depuis la présentation réalisée lors de la dernière réunion publique qui s'est tenue en février dernier et que les nouveaux éléments produits par les services de la Ville permettent de garantir que la biodiversité sera bel et bien préservée et favorisée ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés ;

EMET LE VŒU :

Que pour finaliser la restitution de ce riche processus de concertation tous les documents produits par les services de la Ville soient présentés à l'occasion d'une nouvelle réunion publique à savoir :

- L'analyse des apports écosystémiques des aménagements projetés sur les boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir produite par l'Agence d'Écologie Urbaine,
- Les nouveaux visuels conformes aux évolutions du projet,
- Les nouveaux plans d'aménagement des espaces verts et des vélos-rues prenant en compte les besoins exprimés lors de la concertation par les habitants et les commerçants du boulevard Jules Ferry,



- Le calendrier de réalisation des travaux,
- Le protocole retenu par la DEVE pour mener à bien la dépose des grilles sans affecter la biodiversité existante.

Résultat des votes :

Abstention : Les élu·e·s du Groupe Ecologiste du 11^e

Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du groupe Communiste et Citoyen, et M. Grégory MOREAU.

Contre : Les élu·e·s du groupe Changer Paris

Le vœu est adopté à la majorité